

Contact : Chantal Berthomé - 05. 53.31.56.32
espace.saisonniers@mdepn.com
www.mdepn.com

Comité de pilotage - Espace saisonniers

Compte rendu réunion du 1er décembre 2010

Présents :

Anne	ALBARET	Conseil Régional - Mission Formation Emploi
Geneviève	AUDY	MSA - Martine DAVOINE
Cécile	BENOIT	MDS Arcachon
Jean-Luc	BOUSQUET	Président de l'UMIH
Dominique	BOUSSAT	Directrice MFR du Périgord Noir
Gabrielle	BRANCOURT	Maison de l'Emploi du Périgord Noir
Philippe	CAFFY	Syndicat Départemental de l'Hôtellerie de Plein Air
Chantal	BERTHOME	Espace saisonniers MDE Périgord Noir
Benoit	SECRETAT	Conseiller Régional
James	CHATENOUD	Cabinet de consultant
Nathalie	CHAULET	Conseil régional Aquitaine
Jean Pierre	FOURNY	Chargé de projet MDS du Pays Basque
Sylvia	DESBOUIT	Co-Directrice Maison de l'emploi Sud Périgord
Gérardo	DEUSTUA	MDS Pays Côte d'Argent
Elsa	ELOI	Pôle Interconsulaire - Chambre des métiers
Yves	EVENO	Secrétaire général UD - CFDT
Gérard	GAUTHIER	Conseil Général - Direction de l' Economie et de l'Emploi -
Anne	GUIBERT	Directrice de la Mission Locale du Périgord Noir
Joëlle	JACQUEMENT	DIRECCTE UT Dordogne
Valérie	LAFFARGUE	ADEFA DORDOGNE
Sylvie	LIPART	Directrice - Pôle Emploi Sarlat
Muriel	REVRANCHE	Co-Directrice Maison de l'emploi Sud Périgord
Jeanne	ROUANNE	Elu Mairie Sarlat
François	VIDILLES	MDE Périgord Noir
Colette	VISMARA	Pôle emploi - Terrasson

Tour de table de présentation des présents. Nous accueillons exceptionnellement dans ce comité 3 maisons des saisonniers (MDS) d'Aquitaine : C.Benoit/Arcachon, G.Deustua/Pays Côte d'argent et J.P. Fourny/MDS du Pays Basque, ainsi que la coordinatrice régionale Nathalie Chaulet.

ORDRE DU JOUR

I - Évolution de la charte de l'emploi saisonnier en Dordogne - Intervention de Joëlle Jacquement - Direccte UT Dordogne

II - Restitution de l'enquête qualitative réalisée en Sud Périgord - intervention de C.Berthomé.

III - Présentation de l'étude commandée à l'INSEE Aquitaine - intervention de F.Vidilles/MDEPN, puis de N.CHAULET/CRAquitaine

IV - Gestion territoriale des emplois et des compétences (GTEC) sur les activités saisonnières en Périgord Noir - Intervention de J.Chatenoud - consultant, puis de A.Albaret / MFE sud Dordogne.

V - Point sur les démarches formation en cours avec les partenaires

VI - Logement des saisonniers : JL.Bousquet/UMIH, C.Benoit/MdS Arcachon et B.Secretat/CRA

VII - Bilan rencontres Alatras : N.Chaulet puis questions diverses.

Puis, partage d'un déjeuner pendant lequel nous avons échangé sur une proposition de coopération entre les maisons des saisonniers, la Région et les partenaires présents.

I - Évolution de la charte départementale de l'emploi saisonnier en Dordogne - Intervention de Joëlle Jacquement - Direccte UT Dordogne



J.Jacquement rappelle l'existence depuis 2005 de cette charte départementale, dont le stock imprimé est épuisé, et confirme l'accord de la Direccte pour **une nouvelle conception / impression sous la forme d'une jaquette avec rabat** permettant d'insérer des documents selon besoin. 1 000 exemplaires sont prévus pour le début d'année. Les documents insérés dans la jaquette seront photocopiés afin de prendre en compte en temps réels les évolutions, ajouts... Sur proposition de J.Jacquement, le comité décide de la création d'un comité d'écriture pour repenser la finalité du document (outil d'infos sur le droit social ?...), puis actualiser le corpus de base imprimé sur la jaquette, à réunir par la Direccte dès janvier. Les signataires « historiques » de la charte et les deux MDE du Sud Périgord y participeront en apportant des exemples de chartes existantes. Ensuite, s'ouvrira un deuxième chantier thématique, celui de la rédaction et actualisation des fiches par secteur d'activité.

Deux questions se posent au comité : comment faire vivre et comment développer cette charte vers d'autres filières concernées par des pics saisonniers : l'industrie agroalimentaire, le commerce et l'agriculture :

Réflexions :

- Prise en compte d'autres domaines d'activité que HPA et HCR ? Quels financements pour l'impression des fiches intérieures ?
- Appui de la direction du travail pour la rédaction des fiches par domaines professionnels - J.L. Bousquet : la fiche horaires est indispensable.
- Rappel de S.Lipart : les engagements de cette charte ont favorisé le dialogue social (moins de conflits).
- Y. Eveno : quel outil veut-on en faire, en direction de qui ?
- Le volet territoire ? Rappel de la dimension départementale de cette charte.
- Se fixer des objectifs et en faire un document opérationnel.
- Sur le volet territorial : ce n'est pas la priorité, à débattre en 2012.

Opportunité de créer une commission paritaire locale ? Exemple du bassin d'Arcachon – Cécile Benoit/MDS

Elle vient d'être signée sur le bassin d'Arcachon. Suite à une collaboration fructueuse de plus de huit ans entre la MDS et les partenaires sociaux, Mr Barbier (Direccte) a proposé de structurer ces actions par la mise en place d'une CPL (moyens d'informer, actions de médiation, faire des avenants à une convention collective...). C.Benoit précise que le programme est à affiner.

J.L.Bousquet se dit très peu favorable aux avenants sur la convention collective.

Y.Eveno : la CPL est un outil pour faire avancer la législation, pour aller chercher des financements.

G. Deustua : la CPL est l'aboutissement d'un travail entre partenaires sociaux, une démarche de réflexions sur un territoire, correspond à une approche locale sur un bassin d'emploi, un engagement des parties signataires.

- Proposition de participation à ce comité d'écriture :

Représentants employeurs du tourisme : UMIH, SDHPA.

Il est proposé d'inviter également un représentant des sites en Périgord, Alain FRANCES.

Représentants syndicats de salariés : CFDT, CGC, FO.

Représentant de l'agriculture : FDSEA

Représentant de l'IAA : ?

Ce comité se réunira mi janvier 2011. C'est la Direccte qui se chargera des invitations.

II - Restitution de l'enquête qualitative réalisée en Sud Périgord - intervention de C.Berthomé.

Power point des résultats joints au présent compte rendu et en ligne sur le site www.mdepn.com .

Réflexions :

F.Vidilles souligne l'importance de ce travail coproduit par les deux maisons de l'emploi de Bergerac et Sarlat, en complément de l'étude INSEE. Les résultats éclairent la réalité du fait saisonnier en sud Dordogne.

J.P. Fourny nous informe avoir mis en place une enquête à destination des saisonniers : 4 000 personnes interrogées, 419 retours (base volontariat) dont 75 % d'étudiants, proportion/public à laquelle est confrontée la MDS du Pays Basque.

G.Deustua : Pluriactivité marquée en Périgord Noir. Besoin de travailler sur les complémentarités. Suite aux résultats, il lui semble que les personnes interrogées modulent leurs périodes d'activités par rapport à leur vie.

III - Présentation de l'étude commandée à l'INSEE Aquitaine - intervention de F.Vidilles/MDEPN, puis de N.CHAULET/CRAquitaine

F.Vidilles confirme et présente la commande passée à l'INSEE Aquitaine sur le travail saisonnier en Sud Dordogne en partenariat avec la Région :

Objectifs : l'étude sur le travail saisonnier doit mettre en évidence l'existence de différentes saisons d'activité (périodes temporelles ciblées présentant un pic d'activité) selon le moment de l'année et le secteur économique et d'autre part de quantifier, qualifier et analyser le phénomène. Elle apportera une analyse quantitative des établissements et salariés concernés ainsi que des problématiques associés : emploi, formation, hébergement, mobilité... .

Cela permettra de porter à connaissance des décideurs une photographie précise du travail saisonnier dans le sud de la Dordogne afin d'orienter les politiques publiques et les partenariats publics / privés dans ce domaine ; de mobiliser les acteurs économiques pour apporter des solutions aux problématiques de l'emploi (complémentarité des saisons et annualisation du temps de travail cf GTEC point suivant), de la formation (évolution et polyvalence des compétences, formation en intersaison), de l'hébergement (migrants), de la mobilité... ; d'orienter le plan d'action des deux maisons de l'emploi en relation avec le comité de pilotage « espace saisonniers Périgord Noir ».

Contenu de l'étude : elle se déroulera en deux temps. D'abord il sera mis en évidence l'existence de différentes saisons d'activité (périodes temporelles ciblées présentant un pic d'activité), selon le moment de l'année et le secteur économique. Il sera produit des courbes de saisonnalité (emploi journalier) de chacune des activités. Des critères précis seront utilisés pour détecter la présence de saisonnalité. Ensuite le phénomène sera quantifié, qualifié et analysé : cela permettra de quantifier les saisonniers et ceux qui enchaînent les saisons en restant dans la zone d'étude. Puis l'étude analysera le parcours des saisonniers (que font-ils après une saison dans une activité ?) et leur profil (sexe, âge, rémunération, CSP). Les durées des « saisons » feront également l'objet d'une analyse pour voir dans quelle mesure elles peuvent se succéder.

Calendrier :

- Octobre à mi-novembre 2010 : définition du périmètre de l'étude (zonage géographique et détermination des activités saisonnières)
- novembre 2010 à février 2011 : réalisation de l'ensemble des traitements statistiques
- mars 2011 : validation du plan détaillé
- avril 2011 : rédaction du document
- mai 2011 : relecture et bon à tirer de l'étude
- juin 2011 : présentation

L'INSEE nous a adressé une première estimation du nombre des saisonniers dans le Sud Dordogne, soit environ 7 200 salariés saisonniers. **F.Vidilles** précise que les données MSA ne sont pas comprises dans cette estimation.

N.Chaulet rappelle que la Région travaille sur l'identification du fait saisonnier en Aquitaine avec l'Insee dans les filières touristiques – Une première étude a été menée sur le littoral aquitain (livrée en janvier 2010) et elle nous informe de la commande (en cours de décision) sur la phase 2, des NAF tourisme sur d'autres bassins : zones thermales, zone montagne des Pyrénées Atlantiques, Unité urbaine de Bordeaux. C'est à ce titre que l'enquête sur le Sud Périgord intéresse la région car elle s'appuiera sur la même méthode. Sur ce point, lors des dernières rencontres nationales, la nouvelle méthode d'estimation des travailleurs saisonniers par l'INSEE a été présentée. Elle définit objectivement les périodes de pics et les NAF concernées. La commande sur la phase 2 du CRA se fera sur cette nouvelle méthode. La restitution se fera en juin 2011 et il est retenu le principe d'une communication coordonnée entre les deux travaux de l'INSEE.

IV - Gestion territoriale des emplois et des compétences (GTEC) sur les activités saisonnières en Périgord Noir - Intervention de J.Chatenoud - consultant, puis de A.Albaret / MFE sud Dordogne.

J.Chatenoud présente la GTEC :

- Une démarche GTEC sectorielle couvrant les activités saisonnières et le bâtiment.
- Une GTEC qui s'appuie sur l'observation (enquêtes et commande INSEE) et l'évaluation (actions « espace saisonniers » 2007-2010).
- Une action soutenue par le Conseil Régional d'aquitaine afin d'anticiper les mutations économiques.
- L'appui technique d'un consultant en 2011 pour définir et mettre en œuvre une méthode participative. Création d'un comité technique spécifique au volet saisonnier suivi composé des différentes sensibilités : par activités, par statuts, par « expertises ». P.Caffi, Y.Eveno et A.Albaret annoncent leur participation.
- Une formation / action pour 2011-2014, des partenaires IMPLIQUES.
- « *Une co gestion territoriale du potentiel humain* ».

Les objectifs à atteindre : être en mesure

- d'accroître la lisibilité et la visibilité de l'offre d'emploi ;
- d'élaborer un « livret de compétences du saisonnier », puis de le diffuser et faire partager, en liaison avec la charte étendue et renouvelée. Ce point a été largement commenté et **C.Benoit** nous informe du dispositif sur Arcachon, le « Visa du saisonnier » document complémentaire au CV.
- de renforcer la complémentarité pour des salariés polyvalents entre le tourisme et l'IAA (compétences collectives transférables – cf. résultats de l'enquête restituée par C.Berthomé) ;
- de développer les voies et moyens de l'annualisation ;
- d'innover dans les formations destinées aux métiers sous tension.

A. Albaret a expliqué pourquoi la région soutient cette démarche expérimentale de GTEC : La région souhaite mobiliser et rendre lisible ses dispositifs de formation au service du développement des compétences sur le territoire, adapter ces dispositifs en fonction des besoins identifiés, accompagner les entreprises et leurs salariés dans leurs démarches de développement de compétences.

Autre volet de la GTEC en Périgord Noir : en appui au soutien de la Région pour l'ouverture à Sarlat d'un plateau technique bâtiment : favoriser l'utilisation par les entreprises et développer la formation continue pour le développement des compétences dans le secteur du bâtiment sur le territoire.

Réflexions :

Y.Eveno : nous devons réussir à développer les passerelles entre les activités, que le territoire puisse proposer plus de complémentarités, prendre en compte les différentes « cultures » saisonnières selon les domaines d'activités.

G.Deustua : ne pas oublier le regard social du salarié sur le territoire.

F.Vidilles précise que la maison de l'emploi n'est pas un opérateur, elle est dans le « faire faire » selon son nouveau cahier des charges national. La GTEC sera donc construite avec et pour des partenaires mobilisés, être dans la réactivité, anticiper les mutations.

V - Logement des saisonniers : JL.Bousquet/UMIH, C.Benoit/MdS Arcachon et B.Secretat/CRA

B.Secretat nous informe de la réflexion menée par la Région pour la réhabilitation du bâtiment 6 (GRETA – ancien internat) dans le Lycée Pré de Cordy. Nous tient informés du suivi interne, préalable avant toute réunion avec des acteurs externes.

Réflexions :

D. Bousat (Maison Familiale et Rurale à Salignac) nous informe de la possibilité de réserver des chambres l'été. Nécessité de trouver des dispositifs de logement éclatés sur le territoire.

G.Deustua : rappelle l'expérience des 2 alpes en Isère, capter les résidences secondaires disponibles, nécessité d'avoir l'appui des employeurs, voir ce qui exportable sur notre territoire. Il propose que les 4 maisons des saisonniers reçoivent ensemble le représentant des 2 alpes à Bordeaux, les 4 MdS donnent leur accord, organisation G.Deustua.

J.P. Fourny : la législation sur les baux n'est pas adéquate pour les saisonniers.

J.L. Bousquet : s'étonne du parc de logements vides sur Sarlat. IL informe le comité de la signature d'un partenariat entre l'UMIH et la Caisse des Dépôts et consignations pour les salariés saisonniers. Cette convention a pour objectif de réaliser la construction de 10 résidences mixtes dédiées aux salariés saisonniers, aux étudiants et aux apprentis des branches professionnelles HCR et métiers de bouche ayant des difficultés de logement dues aux loyers incompatibles avec leurs ressources. Ces résidences deviendront la propriété foncière de la branche professionnelle et des partenaires sociaux. La gestion sera confiée à un professionnel du secteur. Le financement est réalisé par un « pool » de collecteurs du 1 % logement. Des fonds propres et des financements institutionnels participent à cette opération. Les collectivités territoriales pourront également apporter leur concours en fonction de leur politique d'accompagnement, différente selon les régions. Les loyers pratiqués y seront modérés à la fois pour les salariés et les étudiants.

JL.Bousquet demande si l'espace saisonnier a quantifié les besoins urgents en logement, la réponse est non mais l'étude INSEE devrait apporter des réponses avec l'origine géographique des saisonniers. Le débat entre membres du comité confirme la complexité du sujet, son intérêt et l'utilité d'innover / expérimenter en Périgord Noir si des opportunités se présentent.

N.Chaulet se propose de se rapprocher de Thierry GREGOIRE (Président de la Fédération nationale des saisonniers à l'UMIH) pour récolter des compléments d'informations. Ce qui sera fait dès le lendemain du comité avec l'envoi du communiqué de presse de l'UMIH.

Un déjeuner pris en commun a permis de continuer d'échanger et de confirmer la mise en réseau avec la Région aquitaine des 4 maisons de saisonniers. Chantal Berthomé, animatrice de l'espace saisonnier remercie les participants de leur participation active et annonce que le prochain comité se tiendra avec l'INSEE en avril/mai à Sarlat.